

Le Canada doit payer un prix lorsque les économies du tiers monde sont faibles. Il y perd en terme d'emplois et de marchés. Les pauvres n'achètent pas nos produits. Entre 1981 et 1987, le Canada a perdu pour 24,2 milliards de dollars d'exportations à des pays qui avaient l'habitude d'acheter chez nous mais qui ne peuvent plus le faire en raison de l'endettement, ou de la sécheresse, ou de la baisse des prix de leurs produits de base ou de la hausse des coûts de l'énergie. Cela représente 130 000 emplois au Canada. Si nous ne pouvons régler le problème de la dette internationale, 200 000 emplois canadiens seront perdus dans les dix prochaines années.

D'où encore une fois l'importance de l'aide que nous accordons pour régler le problème du développement, ce problème qui menace notre environnement, fait disparaître des emplois, favorise le trafic des stupéfiants et crée un terrain propice au terrorisme et aux conflits régionaux. C'est ce à quoi tendent les efforts de l'ACDI et la politique étrangère canadienne.

Il existe un autre problème. Le problème de la dégradation catastrophique de l'environnement. Un problème qui nous amène à croire que même si nous vivons en paix, nous risquons d'être empoisonnés. Protéger l'environnement mondial n'est pas un luxe. Il s'agit d'une question de sécurité pour la présente décennie et le prochain siècle, d'une priorité pour la politique étrangère canadienne.

Voilà qui implique évidemment des conférences, des communiqués et des conventions. L'amélioration de l'environnement exige une action nationale, mais aussi une volonté internationale, et ce, parce que l'environnement est mondial. En 1987, le Canada a accueilli la conférence qui a abouti au Protocole de Montréal, premier instrument efficace visant le contrôle et l'élimination des CFC qui détruisent la couche d'ozone. Ce protocole a été renforcé cette année, et il s'agit jusqu'ici du meilleur exemple de loi environnementale internationale visant à lutter contre cette menace pour l'ordre mondial.

En outre, nous nous préparons fébrilement à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui se tiendra en 1992. Cette conférence, qui sera dirigée par un éminent Canadien, M. Maurice Strong, pourra contribuer énormément à régler le problème de l'environnement. Nous élaborons actuellement un projet de convention mondiale sur les forêts qui, nous l'espérons, aboutira à des normes et à des mesures destinées à préserver les forêts qui produisent l'air que nous respirons. Par ailleurs, nous poursuivons une initiative prise par le Premier ministre au sommet de Houston l'été dernier, et approuvée par nos partenaires, qui consiste à élaborer une stratégie mondiale sur les sources terrestres de pollution marine. Une rencontre aura lieu au Canada l'été prochain afin d'assurer la mise en forme de cette proposition pour 1992.